

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le chiffre : 112,5 M€ investis pour l'eau au 2^{ème} trimestre 2018 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

Au 2^{ème} trimestre de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **112,5 millions d'euros d'aides** pour près de **1 800 projets**.

Les chiffres-clés des investissements dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse au 2^{ème} trimestre 2018



- **Près de 50% des aides (55,7 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les **collectivités**, avec :
 - 43,4 M€ alloués à la réduction des rejets de pollution domestique, dont 23,3 M€ pour le traitement des eaux usées et 20,1 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie,
 - 12,3 M€ octroyés à l'eau potable, dont 5,5 M€ pour améliorer les infrastructures des collectivités rurales.
- **21% des aides (23,9 M€)** bénéficie à la restauration des milieux aquatiques, dont 10,3 M€ pour améliorer la morphologie et la continuité des cours d'eau, 6,9 M€ consacrés à l'animation territoriale (financement de postes essentiellement) et 4,2 M€ pour préserver et restaurer les zones humides.
- **13% des aides (14,7 M€)** contribuent à une meilleure gestion quantitative de la ressource, avec 7,4 M€ consacrés aux économies d'eau et 6,2 M€ aux travaux de substitution de ressources en déséquilibre.
- Enfin, **près de 8% (8,9 M€)** vont à la **limitation de la pollution agricole** et **4% (5 M€)** à la **réduction des rejets industriels**.

Chaque année, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient des projets portés par les acteurs du territoire (les collectivités, le monde agricole, les industriels et les acteurs de l'eau).

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

Parmi les opérations aidées, des projets remarquables :

1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

La communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (69) met en conformité son système d'assainissement dont le rejet s'effectue dans le Morgon, affluent rive droite de la Saône. Elle augmente la capacité de traitement de la station d'épuration de Béligny à Villefranche-sur-Saône de 130 000 à 176 000 équivalents-habitants, construit un bassin de stockage de 14 000 m³ et ajoute un traitement en différé des eaux reçues par temps de pluie et une biofiltration. Ces travaux permettront de réduire sensiblement la pollution rejetée, y compris en azote et phosphore. Ultérieurement, le rejet de la station d'épuration sera déplacé du Morgon vers la Saône via un émissaire d'environ un kilomètre. Pour la première étape de cette mise en conformité, la collectivité reçoit de l'agence de l'eau une subvention de **4 M€**, dont 1,6 M€ pour l'extension-amélioration de la station d'épuration et 2,4 M€ pour le bassin de stockage.

La commune de Bonneval-sur-Arc (73), dépourvue de système d'assainissement collectif des eaux usées, doit se mettre en conformité. Les rejets de Bonneval seront envoyés sur la station d'épuration de la commune voisine de Bessans. La qualité de l'Arc, qui passe d'un bon état écologique à l'amont de Bonneval à un état moyen à l'aval, s'en trouvera sensiblement améliorée. Pour le réseau de transfert, depuis le hameau de Tralenta à Bonneval-sur-Arc jusqu'à la station d'épuration de Bessans (7,6 kilomètres environ), l'agence de l'eau apporte une subvention de **800 000 €**.

La communauté d'agglomération du Grand Lac (73) réduit sensiblement les déversements d'eaux usées non traitées au lac du Bourget qui se produisent lors de fortes pluies. Un bassin de 10 000 m³, localisé aux Biâtres à Aix-les-Bains, stockera les eaux de pluie excédentaires qui seront ensuite envoyées pour traitement vers la station d'épuration au lieu de se déverser au lac. L'agence de l'eau attribue à la collectivité une aide de **3,4 M€**.

La Communauté d'Agglomération Sète Agglopol Méditerranée (34) poursuit les actions en faveur de la réduction des rejets de polluants dans la lagune de Thau. Pour préserver les activités conchylicoles, de pêche et de baignade, la collectivité va augmenter la capacité de traitement des eaux de la station d'épuration à Sète (de 135 000 à 165 000 équivalents-habitants), pour prendre en compte les débits lors des épisodes pluvieux, mais aussi le futur raccordement à la station des communes de Poussan-Bouzigues, Gigean et Frontignan Plage. Pour ces travaux qui permettront de réduire encore les apports microbiologiques ainsi que les flux d'azote et de phosphore rejetés à l'étang de Thau, Sète Agglopol Méditerranée bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **5,34 M€**.

La communauté d'agglomération du grand Besançon (25), qui depuis le 1^{er} janvier 2018 a repris les compétences du Syndicat Intercommunal d'Auxon Chatillon-le-Duc (SIAC), restructure les systèmes d'assainissement de ce syndicat qui déversent dans le bassin versant de l'Ognon. La station d'épuration de Chatillon-le-Duc, vieillissante et non conforme sera supprimée et les eaux usées de l'ancienne commune d'Auxon-dessus seront déconnectées de la station des Auxons, saturée. Ces rejets seront dirigés vers la station de Cussey-sur-l'Ognon dont la capacité sera portée de 3 600 à 9 650 équivalents-habitants. Pour l'extension de la station d'épuration, la réalisation des réseaux de transport depuis Chatillon-le-Duc et Auxon-dessus vers Cussey-sur-l'Ognon et la réhabilitation des réseaux existants défectueux, le Grand Besançon reçoit de l'agence de l'eau de **1,87 M€**, dont 1,74 M€ sous forme d'avance remboursable.

La communauté de communes Apt Luberon (84), dotée de la compétence assainissement pour 25 communes, crée une nouvelle station d'épuration à Apt d'une capacité de 34 000 équivalent-habitants. Cet ouvrage comprend notamment un traitement poussé de l'azote et du phosphore pour répondre aux enjeux

de qualité du Calavon. L'opération bénéficie d'une aide spécifique de l'agence de l'eau dans le cadre du contrat de rivière du Calavon, notamment en contrepartie de l'ambitieux programme d'économie d'eau porté par la collectivité. Elle reçoit une subvention de **1,75 M€**.

2. Pour réduire les rejets de pollution industrielle

La société Axens située sur la plateforme de Salindres (30) poursuit la réduction de ses rejets dans l'Arias. Après avoir mis en place les principaux outils de traitement spécifiques de ses effluents qui ont permis une réduction importante des substances dangereuses rejetées (dichlorométhane et nickel notamment), elle vise à améliorer ses performances environnementales en traitant les sources de pollution qui subsistent. Deux opérations seront financées dans le cadre de l'appel à projets de l'agence de l'eau « Réduction des émissions industrielles » en faveur des entreprises visées par la directive IED :

- « **Stabilo +** » va améliorer le traitement des rejets de l'atelier OD2/Amélie qui contiennent des molécules toxiques pour les bactéries de la station d'épuration biologique réalisée en 2009. Un prétraitement spécifique (décantation et ozonation) sera ajouté et la station sera dotée d'un nouveau bassin de décantation pour traiter en continu tout le flux de pollution généré. Ces travaux permettront d'épurer 30 kg d'azote par jour et de supprimer une source de dysfonctionnement possible de la station biologique en place. Par ailleurs, l'amélioration des performances de la station permettra d'accroître les volumes d'eaux traitées réutilisés vers les ateliers (60 m³ par jour). Pour ce projet, Axens reçoit une aide de l'agence de l'eau de **450 000 €**.
- « **Recyclages stations et traitement du phosphore** » concerne le prétraitement des effluents de l'atelier métaux précieux, qui contiennent des chlorures et du phosphore. Outre qu'ils ne sont pas dégradés par la station physicochimique dans laquelle ils aboutissent actuellement, la présence de ces ions empêche la réutilisation des eaux issues de la station vers les ateliers. Axens va compléter la filière de traitement pour pouvoir recycler une partie des eaux traitées vers les ateliers et rejeter directement le reste sans passer par la station physicochimique. Pour ces travaux, qui permettront la réduction des émissions de phosphore et le recyclage de 90 000 m³ d'eaux traitées par an, Axens bénéficie d'une aide de l'agence de l'eau de **160 000 €**.

3. Pour préserver la ressource en eau et lutter contre les fuites

Le Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône (69) va remplacer une partie de ses prélèvements d'eau pour l'irrigation, effectués dans la nappe déficitaire des alluvions fluvio-glaciaires du « couloir de Meyzieu » (Est lyonnais), par les eaux du Rhône. La nouvelle prise d'eau, implantée dans le canal de Jonage en amont du barrage de Jonage, sera équipée dans un premier temps d'une station de pompage de 3 000 m³ par heure. A leur issue en 2019, ces travaux permettront au syndicat de respecter, huit années sur dix en moyenne, le volume prélevable maximal de 5,71 millions de m³/an alloué pour l'irrigation dans la nappe de l'Est lyonnais. Cette solution pourra évoluer à terme vers un arrêt total du pompage dans la nappe grâce à l'équipement de la prise d'eau dans le Rhône à 5 600 m³ par heure. L'agence de l'eau apporte au syndicat, en complément de l'aide déjà attribuée en décembre 2017 de 1 M€, une subvention de **4 M€**, soit pour ce projet, un total de 5 M€.

La commune de Gap (05) va remplacer ses prélèvements d'eau en rivière dans le bassin versant voisin du Haut Drac, au niveau des Ricous, par un prélèvement dans la nappe « des Choulières ». Cette nappe, identifiée comme une ressource stratégique par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Rhône-Méditerranée, est de quantité suffisante. Le projet permettra de restituer annuellement 2,2 millions de m³ d'eau dans le Drac aujourd'hui déficitaire et ainsi de relever le débit réservé à la prise d'eau des Ricous, de 100 litres par seconde, durant l'étiage estival (de la mi-juin au 30 septembre). Pour ce projet, évalué à près de 9 M€, l'agence de l'eau attribue une première aide de **2 M€** et donne un accord de principe sur le financement d'une seconde tranche de 2,5 M€ en fin d'année 2018 ou en 2019, selon la disponibilité financière.

4. Pour améliorer l'alimentation en eau potable

La commune de Piana (2A) fiabilise la qualité de l'eau distribuée en réhabilitant l'usine de production d'eau potable de Mezzanu. Elle va remplacer les 2 cuves de filtration sur sable, créer une bache pour le lavage des filtres et construire un nouveau bâtiment. La commune améliore aussi le suivi et la gestion du réseau d'eau en remplaçant les compteurs existants sur les principales conduites, par treize débitmètres connectés à un système de supervision. L'agence de l'eau lui attribue une subvention de **189 000 €**.

La commune de Pietracorbara (2B) met en conformité ses 9 captages d'eau potable comprenant quatre sources, quatre forages et une prise dans la rivière Olmo. Elle réhabilite les ouvrages, les équipe de compteurs et instaure les périmètres de protection réglementaires. Pour ces travaux qui permettront d'optimiser la ressource et d'améliorer la qualité de l'eau distribuée, la commune reçoit de l'agence de l'eau une subvention de **171 000 €**.

La commune de Bonifacio (2A) remplace les canalisations d'eau potable de la Haute Ville, anciennes et en amiante ciment, sur un linéaire total de 1,6 kilomètre. Ces travaux, qui permettront d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable, bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau de **167 546 €**.

5. Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

Electricité de France – Unité de Production Alpes (38) prépare, dans le cadre du projet Romanche-Gavet qui consiste à remplacer cinq prises d'eau et six centrales électriques dans les gorges de la Romanche par une unique chute, la suppression des barrages de l'Infernet, des Roberts, de Rioupéroux, de Pierre Eybesse et l'aménagement du barrage des Clavaux (arasement partiel avec construction d'une passe à poissons). Pour le financement des études de maîtrise d'œuvre nécessaires à l'engagement de ce projet d'envergure, l'agence de l'eau alloue **1,6 M€**.

La communauté de communes du Pays de l'Arbresle (69) redonne à la Brévenne un fonctionnement plus naturel en lui offrant un espace de divagation et en recréant des méandres, sur un linéaire de près d'1 kilomètre en amont de l'Arbresle. Elle restaure également la libre circulation des poissons et des sédiments au droit du seuil dit « des Martinets », à l'amont du secteur Bigout. Cette opération qui vise le double objectif de renaturer la Brévenne et prévenir les inondations sur le secteur des Vernays dans l'Arbresle reçoit une aide de l'agence de l'eau de **670 000 €**.

Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (69) restaure le fonctionnement du marais de Vaux (130 hectares) situé sur les communes de Cormaranche-en-Bugey et Hauteville-Lompnes dans l'Ain. Elle va défricher la végétation indésirable sur 33 hectares et retirer les clôtures inutiles, restaurer la morphologie historique des ruisseaux sur 3,5 kilomètres, et combler les fossés et les drains existants sur environ 30 kilomètres. Le Conservatoire suivra l'efficacité des travaux et mettra en place des actions de valorisation auprès des citoyens (communication, sentier pédagogique...). Pour cette opération ambitieuse, qui constitue une des plus importantes restaurations de tourbières de la région, l'agence de l'eau alloue au Conservatoire une subvention de **850 000 €**.

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (34), Etablissement Public Territorial de Bassin, qui fédère l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du bassin versant, conduit une étude pour élaborer un Plan de Gestion concerté du Delta de l'Orb. Ce plan de gestion portera sur les communes de Portiragnes, Sauvian, Sérignan, Valras, Villeneuve-lès-Béziers et Vias et concernera les trois zones humides principales identifiées dans l'inventaire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : « les Orpellières », « la Grande Maire » et l'ancien « Grau du Libron ». Ces trois sites constituent d'anciens exutoires des fleuves Orb et Libron, la Grande Maire restant encore aujourd'hui le principal exutoire en mer des eaux débordées de l'Orb. L'objectif est de préserver ces zones humides, fortement modifiées au gré des aménagements agricoles et de protection contre les tempêtes marines, ainsi que de

restaurer leurs fonctionnalités, en lien avec les cours d'eau dont elles dépendent. Pour cette étude, l'agence de l'eau octroie au syndicat une subvention de **120 000 €**.

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (25), en collaboration avec cinq autres partenaires, a engagé la 5^{ème} tranche du programme LIFE+ intitulé « Réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois ». Ce projet a pour principal objectif de préserver et de restaurer le fonctionnement hydrologique de 60 tourbières des départements du Doubs et du Jura, soit plus de 1 100 hectares, d'ici fin 2019. Pour cette tranche 2018, qui comprend les études préalables, l'animation foncière, les travaux de restauration, l'élaboration des plans de gestion et les suivis de l'efficacité des travaux et de la gestion, l'agence de l'eau octroie au Conservatoire une subvention de **630 000 €**.

Le syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin (06) poursuit l'abaissement des seuils construits sur le Var entre les années 1971 et 1986. Après les seuils n°9 et n°10, c'est au tour du seuil n°8 dont les travaux ont été planifiés cet été. Outre la diminution du risque inondation, l'abaissement des seuils doit permettre la restauration d'un fonctionnement naturel du fleuve, la circulation des poissons et le retour progressif au faciès méditerranéen originel du Var. L'opération sur le seuil n°8 est soutenue par l'agence de l'eau qui attribue une subvention de **1 M€**.



A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour– 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com